



Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 12 juin 2026
Convocation des conseillers :
le 12 juin 2026



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 19 juin 2026

Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Schöll, Ben Funck, Steve Faltz, Enesa Agovic, Pascal Bermes, Marc Baum, Bernard Schmit, Dejvid Ramdedovic, Aldin Avdic, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe
Excusés : Liz Braz, Sacha Pulli, Joy Weyrich, Tammy Anna Broers, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 9.2. Devis complémentaire-Rue du Moulin (Libération -
Septembre) - voirie - renouvellement; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un devis complémentaire d'un montant total arrondi de 200.000.-€ concernant le réaménagement de la rue du Moulin - Phase 2 ;

Considérant que le devis initial de 860.000.-€ a été voté en date du 05 juillet 2024 ;

Considérant qu'un crédit de 200.000.-€ devra être inscrit à l'article 4/624/221313/24306 du budget des dépenses extraordinaires de l'année 2026 ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Liz Braz, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Steve Faltz ;
Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Tammy Anna Broers, donnant délégation pour voter à sa place à Madame la conseillère communale Mandy Ragni ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Joy Weyrich, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Dejvid Ramdedovic ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

**approuve
à l'unanimité**

le devis complémentaire d'un montant total arrondi de 200.000.-€ concernant le réaménagement de la rue du Moulin - Phase 2.

La présente n'est pas sujette aux procédés de tutelle de l'autorité supérieure.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24/06/2026
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre